

Halloween célébré avec horreur par les enfants



► Les jeunes s'en sont donnés à cœur joie pour transformer les courges en masques d'Halloween.

À l'occasion de la fête d'Halloween, le service animation de la commune a proposé un atelier de sculpture de citrouilles et un bal des monstres.

L'atelier citrouille, organisé au restaurant scolaire de l'école Desnoyer, a obtenu un franc succès avec plus de 200 participants. Les enfants, accompagnés de leurs parents, s'y sont succédé toute la journée pour vider et transformer des courges en superbes masques d'Halloween. Encadrés par le personnel municipal et équipés de tabliers spéciaux, ils ne se sont pas fait prier pour exprimer leur créativité. Et ils ont redoublé d'imagination pour décorer ensuite leurs maisons avec ces citrouilles terrifiantes. Les 200 citrouilles prévues par les organisateurs ont tou-

tes été joliment transformées. Le maire de Saint-Cyprien, Thierry Del Poso, est venu se rendre compte du travail des jeunes artistes sur pièces en fin de journée et les a, bien sûr, vivement félicités.

Le lendemain en fin d'après-midi, le bal des monstres, organisé à la salle Génin-de-Règnes, a accueilli 300 enfants parés de leurs plus effrayants costumes de monstres et de sorcières. Ils ont pu danser aux sons de la disco-mobilité et se régaler avec les bonbons et le goûter offerts par la municipalité, avant de partir à la recherche des friandises dans les rues du village. Des jeux gonflables et des mascottes animaient également la boum pour le plus grand plaisir de tous les participants.



Conférence : « Quel statut pour la Catalogne nord ? »

L'association La xarxa cebrinianca est heureuse d'inviter Robert Casanovas et Joan Villanove, **ce mercredi soir** à 20 h à la salle du troisième âge, place des Evadés, au village. Ils vont éclairer l'auditoire sur les possibilités qui existent en France d'avoir un statut spécifique adapté au département.

Ils feront aussi un point sur la Corse. L'île bénéficie

déjà, et depuis des années, d'un statut particulier lui conférant des avantages : exonération des droits de succession pour les particuliers, taux de l'impôt annuel sur les bénéfices des sociétés (IS) passant à 10 % (au lieu de 33,33 % aujourd'hui)...

Cette réunion ouvre un nouvel horizon économique et culturel, tout en restant dans la légalité.